

Étude de cas réseau prioritaire – Zec des Anses et réserve faunique de Port-Daniel

Commentaire et suivi après le 9 décembre

Ce cas n'a pas été présenté le 9 décembre. La proposition actuelle inclut les chemins de la Zec des Anses de la Réserve Faunique de Port-Daniel en chemins secondaires.

Information supplémentaire

- Rencontre avec SÉPAQ
 - Le pont traversant la grande Pabos Ouest est brisé
 - La SÉPAQ voit tout de même une pertinence à maintenir cette connexion pour des raisons de sécurité

Description du cas

Localisation : Zec des anses et réserve faunique de Port-Daniel

Enjeu : Identifier ou non un chemin de catégorie « accès au territoire » dans le réseau prioritaire. Confrontation entre accès au territoire et utilisation probable.

Question : Est-ce justifié d'identifier la connexion entre ces secteurs ?

Pistes de réflexion : Prendre en compte les normes entourant l'accès au territoire et la pratique d'activités en territoire faunique structuré. Quel est l'impact de cet encadrement sur l'achalandage en comparaison au territoire libre ? La table devrait-elle se prononcer sur des tronçons en territoire structuré ?

En vous référant à la carte générale, quel est l'impact de ce tronçon sur la densité de chemins primaires et secondaires du réseau dans la région ? Remarquez aussi le nombre restreint de connexions est-ouest dans le secteur. L'accès indépendant à ces deux territoires n'est pas questionnable, mais doivent-ils se rejoindre ?

Il est souhaitable, afin de minimiser l'étendue des chemins utilisés, de jumeler le réseau multiusage et celui lié au transport de bois. Ce tronçon serait peu susceptible d'être utilisé à cette fin. Jusqu'où pousser cet « agencement » des réseaux ?